



ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE

Les Jardins de la Plaine

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2022

Le 18 juin 2022 à 10h30 se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, les membres de l'ASL "Les Jardins de la Plaine", sur convocation adressée par le bureau par e-mail.

Les feuilles d'émargement signées par les membres présents ou par leurs mandataires attestent que sont présents ou représentés 9 propriétaires sur 15.

La séance est ouverte en présence de M. et Mme Valentin, M. Branche, M. Neveu, M. Laradji, M. et Mme Escande (présidente de l'ASL), M. et Mme Bouvard (trésorière de l'ASL), M. Barros et Melle Castelao, M. et Mme Berthet.

M. Perrot est représenté par M. Bouvard.

M. Ly est excusé.

1. Ordre du jour :

- Election d'un nouveau bureau suite à la démission de la présidente Muriel Escande
- Rétrocession des parties communes à la mairie de VLM
- Questions diverses

2. Élection d'un nouveau bureau

Mme Escande, présidente de l'association, démissionne suite à la vente prochaine de sa maison. Le bureau est donc dissout.

De nouvelles élections sont effectuées ce jour.

Se sont proposés aux postes de :

Président : Mme Sandrine Bouvard

Secrétaire : M. Hassan Laradji

Trésorier : M. Joris Berthet

VOTE : « POUR » : 9 voix sur 9

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

3. Rétrocession des parties communes à la mairie de Villieu Loyes Mollon

M. Escande s'est entretenu lors d'un rendez-vous avec M. Le Maire, Eric Beaufort, le 15 décembre 2021. Les parties ont fait le point sur l'avancement de la rétrocession.

A ce jour, la mairie est en possession de tous les documents nécessaires, hormis le vote par les copropriétaires.

Il est donc proposé ce jour de demander la rétrocession des parties communes à la Mairie de Villieu Loyes Mollon.

VOTE : « POUR » 9 voix sur 9.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

4. Questions diverses

L'ensemble des copropriétaires présents et représentés déplore les dépôts sauvages et les sacs éventrés dans le local à poubelles à l'entrée du lotissement.

Mme Escande a reçu un courrier de la Mairie nous informant de la présence de rats.

Lors de l'entretien de M. Escande avec M. Le Maire, il avait été demandé la mise en place d'un conteneur à ordures à côté de la rivière, en face de l'entrée du lotissement. Mme Escande se charge de répondre au courrier de la Mairie en réitérant cette demande.

De plus, Mme Bouvard propose de fermer le local à poubelles afin de stopper les dépôts d'ordures par des personnes extérieures au lotissement. Un projet détaillé sera présenté à la prochaine assemblée générale ordinaire.

VOTE : « POUR » 9 voix sur 9

Cette proposition est adoptée.

Une nouvelle AG est prévue en octobre 2022.

La séance est levée.

Secrétaire de séance
Sandrine BOUVARD